

Mardi 18 mai 2010

## **Des compétences-clés dans un monde en mutation: mise en œuvre du programme de travail 2010 pour l'éducation et la formation**

P7\_TA(2010)0164

**Résolution du Parlement européen du 18 mai 2010 sur les compétences clés dans un monde en mutation: mise en œuvre du programme de travail «Éducation et formation 2010» (2010/2013(INI))**

(2011/C 161 E/02)

*Le Parlement européen,*

- vu la communication de la Commission du 25 novembre 2009 intitulée «Les compétences clés dans un monde en mutation» (COM(2009)0640),
- vu les huit compétences clés mentionnées dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 intitulée «Les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie – Un cadre de référence européen» <sup>(1)</sup>,
- vu le programme de travail décennal «Éducation et formation 2010» et les rapports d'étape conjoints ultérieurs sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre,
- vu la résolution du Conseil du 15 novembre 2007 sur les compétences nouvelles pour des emplois nouveaux <sup>(2)</sup>,
- vu le rapport du groupe d'experts sur les nouvelles compétences pour des emplois nouveaux intitulé «New Skills for New Jobs: Action Now» [De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois: agir immédiatement],
- vu les conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020») <sup>(3)</sup>,
- vu sa résolution du 16 janvier 2008 sur l'éducation et la formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre <sup>(4)</sup>,
- vu sa résolution du 18 décembre 2008 sur l'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation – Mise en œuvre du programme de travail «Éducation et formation 2010» <sup>(5)</sup>,
- vu le cadre de coopération européenne dans le domaine de la jeunesse adopté en novembre 2009,
- vu le Consensus européen pour l'éducation au développement, un cadre stratégique élaboré par les représentants des institutions européennes, des États membres, de la société civile et d'autres parties prenantes en novembre 2007,
- vu l'évaluation détaillée des résultats et des rapports nationaux à l'aune d'un ensemble d'indicateurs et de critères de référence (SEC(2009)1598 et SEC(2009)1616),
- vu les articles 165 et 166 du traité sur le fonctionnement de l'UE,
- vu l'article 48 de son règlement,

<sup>(1)</sup> JO L 394 du 30.12.2006, p. 10.

<sup>(2)</sup> JO C 290 du 4.12.2007, p. 1.

<sup>(3)</sup> JO C 119 du 28.5.2009, p. 2.

<sup>(4)</sup> JO C 41 E du 19.2.2009, p. 46.

<sup>(5)</sup> JO C 45 E du 23.2.2010, p. 33.

Mardi 18 mai 2010

- vu le rapport de la commission de la culture et de l'éducation (A7-0141/2010),
- A. considérant qu'une éducation et une formation de qualité sont indispensables pour l'épanouissement personnel des individus, l'égalité, la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, la citoyenneté active et la cohésion sociale,
  - B. considérant qu'il est prioritaire d'accroître la qualité de l'enseignement et de la formation pour tous les étudiants, afin d'obtenir de meilleurs résultats et des compétences plus élevées, en premier lieu à travers des politiques plus incisives d'augmentation de l'offre de formation,
  - C. considérant que malgré une certaine amélioration des résultats en matière d'éducation et de formation dans l'Union européenne, la plupart des objectifs de référence fixés pour 2010 ne seront pas atteints; considérant en particulier que les niveaux des compétences restent inadéquats et qu'un tiers de la population européenne possède des diplômes de très faible niveau,
  - D. considérant que, dix ans après le lancement du processus de Bologne, l'objectif de la convergence des systèmes d'enseignement supérieur des États membres n'est pas atteint,
  - E. considérant que les politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation doivent permettre à tous les citoyens, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur santé, de leur état physique, mental et psychologique et de leur milieu linguistique, ethnique, national, religieux et socioéconomique, d'acquérir, d'actualiser et de développer leurs aptitudes et leurs compétences tout au long de leur vie,
  - F. considérant que l'éducation et la formation sont des éléments clés pour la réussite de l'agenda social renouvelé «Opportunités, accès, solidarité»; considérant que la réalisation de ce paquet contribuerait à créer plus d'emplois et des emplois meilleurs et qu'elle donnerait à davantage de citoyens européens la possibilité de concrétiser leur potentiel,
  - G. considérant qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts pour que les femmes bénéficient d'un accès égal à l'éducation à tous les niveaux et que les choix en matière d'éducation ne soient pas subordonnés à des stéréotypes sexuels,
  - H. considérant que la pleine mise en œuvre des compétences clés passe par des actions stratégiques complémentaires aux niveaux européen et national,
  - I. considérant que le défi central pour l'éducation et la formation en Europe est la réforme de l'éducation en vue de la réalisation d'un système d'éducation intégré axé sur les apprentissages et préparant les jeunes à être des citoyens heureux et actifs au niveau mondial qui soient prêts à entrer sur le marché du travail,
  - J. considérant que la mise en œuvre et le développement des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie restent particulièrement problématiques pour beaucoup d'États membres; considérant que l'on devrait s'intéresser davantage au cycle de vie dans son ensemble au lieu de se concentrer sur des secteurs ou des groupes bien précis,
  - K. considérant que les avantages des investissements dans l'éducation n'apparaissent que dans une perspective à long terme et qu'il y a lieu d'éviter qu'ils soient laissés de côté dans l'agenda stratégique; considérant qu'une orientation européenne s'impose en ce qui concerne la qualité des systèmes d'éducation et de formation, et que la rigueur budgétaire doit être évitée dans ce domaine ou, pour le moins, que les ressources qui y sont affectées doivent augmenter et non diminuer; considérant dès lors la nécessité pour l'Union de se doter de mécanismes budgétaires détachés de la programmation annuelle dans le domaine de la formation et de l'éducation,
  - L. considérant que l'investissement dans l'éducation et la formation et l'amélioration et l'adaptation des connaissances et des compétences de tous les citoyens constituent un facteur déterminant pour préparer la sortie de la crise ainsi que pour relever les défis à long terme de la compétitivité économique mondiale, de l'emploi, de l'implication des citoyens et de l'intégration sociale,

**Mardi 18 mai 2010**

- M. considérant que plus de 80 % des enseignants de primaire et 97 % des instituteurs de maternelle dans l'Union sont des femmes, tandis que dans l'enseignement secondaire, le pourcentage correspondant ne s'élève qu'à 60 % et que dans l'enseignement supérieur et le système de recherche ce pourcentage est inférieur à 40 %,
- N. considérant que les difficultés rencontrées par les enseignants se multiplient face aux environnements éducationnels qui gagnent en complexité et en hétérogénéité, du fait notamment de l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC), des restrictions financières dues à la crise économique, de l'évolution des structures sociales et familiales et du multiculturalisme,
- O. considérant qu'il sera important de mettre en œuvre le cadre stratégique de l'UE 2020 pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation afin de faire face à ces enjeux majeurs,
- P. considérant que les compétences dans le domaine du numérique seront de plus en plus importantes pour une économie de la connaissance et un marché du travail en mutation à l'intérieur de l'Union européenne; considérant que ces compétences offrent un potentiel de relance économique, de stimulation de l'esprit d'entreprise et d'amélioration de l'accès à l'emploi,
- Q. considérant que l'activité sportive est l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre les addictions telles que le tabac, l'alcool et la consommation de drogue, et que les étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur représentent à cet égard l'un des groupes sociaux les plus vulnérables; considérant que la condition première à l'activité sportive des étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur est l'existence d'infrastructures adéquates,
1. se félicite de la communication de la Commission mentionnée plus haut intitulée «Les compétences clés dans un monde en mutation»;
  2. relève que malgré les progrès réalisés ces dernières années, beaucoup de citoyens européens ne sont toujours pas suffisamment qualifiés; indique qu'un jeune (entre 18 et 24 ans) sur sept abandonne l'école prématurément (6 millions d'abandons de scolarité dans l'UE-27), qu'un jeune de 15 ans sur quatre ne sait pas lire correctement et qu'environ 77 millions d'Européens (soit près d'un tiers de la population européenne âgée de 25 à 64 ans) ne possèdent que peu ou pas de diplômes ou titres scolaires, qu'un quart seulement possède des qualifications de haut niveau et que de trop nombreux citoyens européens ne possèdent pas de compétences en matière de TIC; souligne que des niveaux de compétences encore très bas subsistent dans toute l'Union et s'inquiète de l'augmentation du nombre de jeunes ne sachant pas lire correctement à l'âge de 15 ans (21,3 % en 2000 et 24,1 % en 2006);
  3. demande à la Commission de continuer à débattre sur «les compétences nouvelles pour des emplois nouveaux»; indique que d'ici 2020, 16 millions d'emplois de plus vont exiger des qualifications de haut niveau et quatre millions d'emplois supplémentaires vont exiger des qualifications moyennes, tandis que 12 millions d'emplois de moins vont exiger des qualifications limitées; souligne que d'ici 2012, une grande majorité d'emplois, tous secteurs confondus, nécessiteront des compétences en matière de TIC; recommande que ce débat fasse intervenir toutes les parties intéressées: les enseignants et les étudiants, les organisations professionnelles compétentes, les ONG et syndicats pertinents, les acteurs de la société civile et notamment les associations de parents et d'étudiants, ainsi que les représentants du secteur économique;
  4. estime essentiel de mettre en œuvre des politiques visant à augmenter la qualité de l'enseignement et de la formation pour tous les étudiants; souligne que, pour permettre aux systèmes de formation européens de relever le défi de la compétitivité mondiale, il faut développer les offres de formation mises à disposition, qui doivent être supérieures et plus étendues pour répondre aux demandes pressantes des secteurs professionnels et du marché du travail;
  5. juge que l'apprentissage des langues est essentiel pour faciliter l'accès des jeunes au marché du travail et pour encourager la mobilité et l'égalité des chances;
  6. invite les États membres à poursuivre la mise en place du cadre européen des certifications;
  7. attire l'attention non seulement sur ce qu'on appelle les «emplois verts», mais aussi les «emplois blancs»; relève que la part de personnes âgées de plus de 65 ans par rapport à celle de personnes âgées de 15 à 64 ans va passer de 26 % en 2008 à 38 % en 2030; note que des politiques communes pour une vieillesse active seront par conséquent de plus en plus nécessaires, l'accent devant être mis particulièrement sur les initiatives d'alphabétisation, de remise à niveau et d'actualisation des compétences essentielles en matière de TIC, afin de combattre le fossé numérique, cause de plus en plus répandue d'exclusion sociale des personnes âgées;

Mardi 18 mai 2010

8. remarque que la communication de la Commission sur la stratégie «Europe 2020» souligne que «le taux d'emploi des femmes est particulièrement bas» (seulement 63 % des femmes travaillent contre 76 % des hommes) et que «des mesures favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes seront nécessaires pour améliorer la participation au marché du travail»; appelle dès lors à ce que la politique d'éducation et de formation vise à combler cet écart sur le marché du travail, contribuant ainsi à la réalisation d'une croissance durable et de la cohésion sociale; insiste sur l'importance d'une éducation non sexuée et ce, dès le plus jeune âge;
9. recommande que l'on s'intéresse particulièrement à la nécessité de faciliter l'intégration des personnes handicapées, indépendamment de leur âge, dans le secteur de l'éducation et de la formation et que l'on prête une attention particulière à l'intégration réelle, dès le plus jeune âge, des enfants handicapés dans les établissements scolaires; souligne la nécessité d'investir de façon appropriée et d'élaborer une stratégie sur le long terme afin de lever tous les obstacles en la matière;
10. estime que l'éducation sous toutes ses formes doit encourager l'acquisition de compétences en matière de démocratie en soutenant les conseils d'étudiants et en autorisant les étudiants à assumer une coresponsabilité en matière d'éducation, conformément à une charte des droits de l'étudiant; à cet égard, appelle à la tenue d'un débat approfondi dans la société européenne sur le rôle et la fonction de l'éducation et propose qu'un tel débat puisse avoir lieu au sein de l'Agora citoyenne européenne;
11. appelle la Commission, les États membres et les employeurs à encourager, en étroite coopération avec les enseignants et les formateurs, le développement des compétences pour les personnes issues de milieux défavorisés;
12. reconnaît que la mondialisation a modifié en profondeur la société européenne et recommande d'inclure l'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale dans tous les types d'éducation afin de permettre aux citoyens de relever les défis d'un monde en mutation et d'en saisir les opportunités;
13. considère qu'il est essentiel, à tous les niveaux dans l'éducation et la formation, de mettre en place une culture numérique et médiatique et d'offrir une initiation aux nouvelles technologies, ainsi que d'enseigner une utilisation à la fois vertueuse et critique des formes modernes de communication et des contenus des médias; souligne la nécessité urgente d'améliorer les compétences en informatique de tous les citoyens européens; remarque que la formation et l'éducation dans le domaine des TIC, au niveau tant national qu'europpéen, sont indispensables, compte tenu de la place de plus en plus importante de ces compétences dans un marché du travail en mutation;
14. met en exergue l'importance d'un soutien suffisant et de qualité au développement des compétences des enseignants et à l'introduction de nouvelles méthodes d'organisation de l'apprentissage dans un cadre scolaire attractif;
15. souligne l'importance de l'art, de la culture et du sport dans l'éducation et la formation et la nécessité de les considérer comme des aspects importants dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, mais aussi tout au long de la vie; considère que l'éducation culturelle et sociale fait partie intégrante des politiques d'éducation et de formation, aux côtés du développement des capacités techniques ou professionnelles, en ce qu'elle permet de valoriser des aptitudes autres que scolaires de nature à favoriser l'épanouissement individuel et l'apprentissage des fondamentaux;
16. invite les États membres à doter les établissements scolaires de ressources suffisantes pour l'achat d'équipements sportifs et à renforcer dans ce domaine la collaboration entre le secteur public et privé;
17. appelle les États membres à veiller à la suffisance des investissements dans l'éducation afin de garantir l'accessibilité du marché du travail pour toutes les catégories;
18. souligne l'importance des cours d'histoire et de langues en tant qu'instruments de l'intégration sociale et culturelle européenne;

### ***Enseignement préscolaire***

19. attire l'attention sur l'importance d'un système éducatif de qualité pour la petite enfance en vue de favoriser l'acquisition précoce des compétences clés et l'apprentissage tant de la langue maternelle que de celle du pays de résidence, et notamment d'aider les enfants issus de milieux défavorisés et présentant des besoins (d'apprentissage) particuliers afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale de demain;

**Mardi 18 mai 2010**

20. attire l'attention sur l'importance d'encourager la culture de la lecture et de donner accès au livre dès la période préscolaire;
21. souligne l'importance de l'éducation dans la langue maternelle, y compris pour les minorités traditionnelles;
22. souligne l'importance du multilinguisme pour la mobilité; invite par conséquent les États membres à introduire l'apprentissage d'une seconde langue à un stade précoce;
23. souligne qu'il est essentiel de mettre en place des mesures d'appui pédagogique aux enfants d'immigrés afin de faciliter leur adaptation à l'environnement éducatif et social du pays d'accueil;
24. souligne la nécessité d'encourager et de favoriser les actions visant à développer la créativité des enfants dès le plus jeune âge afin de faciliter la création d'une culture de l'innovation en Europe;
25. attire l'attention sur les objectifs de Barcelone qui visaient à offrir d'ici à 2010 des services de garde à au moins 90 % des enfants entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire et à au moins 33 % des enfants de moins de trois ans et à rendre ces services de garde financièrement accessibles à la population la plus large possible;

***Enseignement primaire et secondaire***

26. souligne la nécessité de continuer à développer et confirmer l'acquisition des langues dans l'enseignement primaire et secondaire, également pour les enfants d'immigrés, et l'importance de l'éducation dans la langue maternelle pour les minorités traditionnelles;
27. appuie l'idée d'une pédagogie permettant une consultation plus régulière et une participation plus importante des élèves à la gestion du processus éducatif, une participation active des parents d'élèves à la communauté éducative et le développement de relations de confiance entre les élèves et les enseignants stimulant ainsi l'esprit d'initiative et l'acquisition des compétences sociales et civiques indispensables pour une citoyenneté active;
28. souligne l'importance qu'il y a à intégrer les nouvelles technologies aux programmes scolaires en tant qu'outils d'apprentissage indispensables dans un système d'enseignement moderne; est favorable à ce que les enfants acquièrent à un âge précoce et sous une supervision appropriée des compétences leur permettant une utilisation responsable et critique des contenus des médias et notamment d'Internet et considère essentiel de sensibiliser les enfants à l'égard des questions liées à la défense de la vie privée, à la protection des données personnelles et au respect des règles en matière de droits d'auteur;
29. considère que les progrès réalisés dans l'adaptation des programmes scolaires aux compétences clés est une étape positive, mais qu'il reste essentiel de prendre de nouvelles mesures, y compris à travers la reconnaissance et la certification des compétences acquises dans la formation non formelle et informelle, pour faciliter l'acquisition de compétences clés par les enfants exposés à l'échec scolaire et à l'exclusion sociale;
30. demande d'encourager les activités physiques et sportives dans les établissements scolaires, y compris la création de championnats scolaires et la participation à de tels tournois, ce qui permet d'être en meilleure santé, est moteur d'intégration et contribue à l'acquisition de valeurs qui seront à la base de règles de comportement positives;
31. plaide pour l'éducation et la formation des enfants issus de familles de migrants, soulignant la contribution significative de l'éducation au succès de l'intégration des migrants dans les sociétés européennes;
32. plaide pour une stratégie globale en matière d'acquisition de compétences clés, allant de l'adaptation des programmes scolaires à la facilitation du développement de la formation continue des enseignants, qui participe à la garantie d'une communauté éducative bien formée; il conviendrait d'offrir des incitations aux enseignants afin de les encourager à améliorer leurs méthodes d'enseignement et à se concentrer sur leur développement professionnel;

Mardi 18 mai 2010

33. invite les États membres à introduire dans les écoles d'enseignement général de nouvelles voies et de nouveaux matériels didactiques pour les jeunes atteints de dyslexie, l'un des troubles de l'apprentissage les plus fréquents, afin de donner à ces jeunes la possibilité de mener leurs études à bonne fin malgré leur difficulté d'apprentissage;

34. souligne l'importance de l'éducation intégrée pour éviter l'apparition de préjugés sociaux et de discriminations et contribuer ainsi à la solidarité sociale européenne;

### *Enseignement supérieur*

35. recommande une amélioration de la mobilité entre les établissements d'enseignement supérieur, le secteur privé et l'enseignement et la formation professionnels (par ex., étudiants, enseignants, travailleurs, formateurs) afin de promouvoir l'apprentissage centré sur les étudiants et l'acquisition de compétences telles que l'esprit d'entreprise, les connaissances interculturelles, le raisonnement critique et la créativité, qui sont de plus en plus nécessaires sur le marché du travail; à cet effet, estime qu'il convient de lever dans les plus brefs délais les obstacles existant à l'intérieur de l'Union européenne, en accordant une attention particulière aux obstacles d'ordre économique ou en rapport avec la reconnaissance, afin de renforcer la qualité des expériences de mobilité pour tous les étudiants; soutient l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en tant qu'instrument permettant d'accroître la mobilité à des fins universitaires ou de recherche et en tant que condition préalable à l'égalité des chances face à l'emploi pour les citoyens européens;

36. souligne l'importance de doter tous les jeunes d'un solide socle de compétences de base, fondamental pour favoriser la mobilité tout au long de la vie et leur permettre de faire face aux évolutions du marché du travail et à l'émergence de nouveaux besoins économiques et sociaux;

37. demande d'encourager les programmes de recherche pour consolider le «triangle de la connaissance», qui est indispensable pour la croissance et l'emploi dans l'Union européenne;

38. invite les États membres à moderniser la stratégie de l'enseignement supérieur et, en particulier, à coordonner les programmes avec les besoins du marché du travail;

39. invite les établissements d'enseignement supérieur à accélérer la modernisation des programmes d'études et, plus généralement, à faire avancer le processus de Bologne;

40. considère que les établissements d'enseignement supérieur doivent s'ouvrir davantage à tous les apprenants, qu'ils s'agissent de ceux qui n'ont pas suivi un parcours d'apprentissage traditionnel, des étudiants ayant des besoins particuliers ou des groupes défavorisés, et être mieux préparés à les accueillir; estime que des systèmes de bourses bien financés, avec lesquels les jeunes issus de familles socialement fragilisées peuvent être incités à entreprendre des études, sont particulièrement indiqués pour atteindre cet objectif; estime également que les États membres doivent prendre des mesures spécifiques pour garantir le droit fondamental de l'éducation pour tous, y compris les jeunes aux possibilités financières moindres et qu'il conviendrait d'étudier à l'avenir un critère de référence composite pour l'égalité dans l'enseignement supérieur, dans le contexte du cadre stratégique pour l'éducation et la formation;

41. rappelle dans ce contexte les conclusions du Conseil <sup>(1)</sup> de mai 2007 sur les indicateurs développés en vue du suivi du programme d'action de Pékin dans le domaine de l'éducation et de la formation des femmes, en particulier l'enseignement supérieur et la recherche; déplore toutefois que ces indicateurs ne soient pas entièrement pris en considération dans le suivi de la mise en œuvre du programme de travail «Éducation et formation 2010»; encourage à cet égard l'utilisation de ces indicateurs en tant qu'instruments permettant de suivre les progrès réalisés vers l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'éducation et de formation;

42. constate que, malgré les progrès réalisés en matière d'accès des femmes à l'enseignement supérieur, ces dernières sont toujours sous-représentées dans les disciplines des mathématiques, des sciences et des technologies (les femmes ne représentent que 32 % des diplômés, contre 68 % d'hommes); souligne que la réduction des déséquilibres liés au genre dans ces domaines contribuera à réduire le manque de compétences enregistré par l'Union européenne dans ces secteurs;

43. estime que l'éducation non formelle est un domaine éducatif complémentaire à l'éducation formelle et recommande de la traiter en tant que telle lors de l'élaboration de la politique «Éducation et formation 2020»;

(1) Document 9152/2007 du Conseil.

**Mardi 18 mai 2010**

44. plaide pour des investissements plus élevés, plus efficaces et plus diversifiés dans le domaine de l'enseignement supérieur;

45. invite les États membres à encourager les partenariats (aux niveaux international, national, régional et local) entre les établissements d'enseignement supérieur, les universités, les centres de recherche et le secteur privé ainsi que les investissements financiers dans l'enseignement supérieur de la part du secteur privé;

46. appelle les États membres à allouer les ressources nécessaires au secteur de l'enseignement supérieur, afin de lui permettre de répondre aux défis internationaux et d'en faire un instrument majeur de relance économique et sociale au lendemain de la récente récession;

47. appelle les États membres à soutenir, par des moyens législatifs, administratifs et financiers, l'éducation dans la langue maternelle pour les minorités;

#### ***Enseignement et formation professionnels***

48. soutient qu'un enseignement et une formation professionnels de qualité sont indispensables pour la formation de nouveaux professionnels et essentiels pour l'action «compétences nouvelles pour des emplois nouveaux», qu'une attention particulière doit être accordée au développement de l'apprentissage en milieu de travail et des stages, y compris pour les jeunes diplômés, et que cela doit se faire sur la base d'accords entre universités européennes; invite en outre à favoriser les périodes d'étude et de stage dans d'autres pays de l'Union européenne pour les étudiants en formation professionnelle, à l'instar de ce qui se fait avec le programme Erasmus au niveau universitaire; appelle à ce que la formation professionnelle soit davantage soutenue et à ce que son image soit améliorée;

49. souligne qu'il est nécessaire de continuer de renouveler les programmes de formation professionnelle en tenant compte des compétences clés et de les rendre de meilleure qualité et plus attractifs pour les jeunes, d'une part, et plus adaptés aux besoins qui se dégagent du marché du travail, d'autre part; considère que les programmes de formation professionnelle doivent améliorer les compétences clés transversales;

50. souligne la nécessité d'adopter, sur la base des bonnes pratiques existantes, un modèle de reconnaissance des crédits de formation liés aux compétences de la citoyenneté pour les jeunes qui participent à des initiatives de volontariat et de service civil promues par des associations non lucratives ou dans le cadre de la coopération au développement;

51. plaide pour que l'on permette une meilleure transition entre les formations et qualifications professionnelles de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, qui fournit des qualifications plus élevées;

52. souligne la dimension liée à l'éducation et la formation tout au long de la vie de la recommandation sur les compétences clés et soutient que pour parvenir à sa pleine mise en œuvre, des progrès supplémentaires s'imposent dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnels et des adultes, y compris à travers la reconnaissance légale d'un droit universel à la formation tout au long de la vie;

53. souligne l'importance de l'échange, entre les États membres, d'expériences, de bonnes pratiques et de réussites dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels;

#### ***Éducation et formation tout au long de la vie***

54. recommande que des mesures soient rapidement prises pour faire face au nombre croissant de personnes ne sachant pas lire correctement, les administrations locales devant bénéficier d'un soutien particulier étant donné qu'elles sont plus faciles d'accès pour les citoyens; invite les États membres et la Commission européenne à porter leur attention sur le nombre encore trop élevé d'analphabètes et à lutter résolument contre ce phénomène – y compris chez les adultes;

55. est extrêmement préoccupé par la hausse du chômage chez les jeunes, notamment dans le contexte actuel de crise économique; prie instamment les États membres de garantir la plus grande flexibilité possible sur les marchés du travail afin que les jeunes puissent facilement trouver un emploi et changer d'emploi;

Mardi 18 mai 2010

56. souligne la nécessité d'inclure davantage les enseignants dans le développement des cadres nationaux des certifications et de mieux reconnaître l'enseignement précédemment acquis, y compris celui qui a été acquis de manière non formelle ou occasionnelle;
57. relève que les objectifs définis en ce qui concerne quatre des cinq critères de référence adoptés en 2003 ne seront pas atteints; invite la Commission, les États membres, les autorités régionales et locales et d'autres acteurs à examiner les causes et à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation;
58. insiste sur l'importance d'un dialogue et d'une consultation structurés et continus entre les apprenants aux derniers stades de l'éducation et de la formation, les établissements d'enseignement supérieur et le secteur privé;
59. soutient l'objectif visant à augmenter la participation des adultes dans l'éducation et la formation tout au long de la vie pour la faire passer de 12,5 % à 15 % d'ici à 2020 et plaide pour des mesures appropriées; dans cette optique, appelle les universités à favoriser un accès plus large à l'apprentissage, la diversification et l'accroissement de la population estudiantine, la transformation des programmes d'éducation en les rendant plus attractifs aux adultes qui reprennent des études; invite la Commission et les États membres à prendre des initiatives encore plus décisives pour soutenir et multiplier les établissements de formation tout au long de la vie tels que les «écoles de la seconde chance»; appelle à ce que la perspective de l'égalité entre les hommes et les femmes soit prise en considération et encouragée dans la mise en œuvre des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie; attire l'attention sur le fait que les universités du troisième âge jouent un rôle important pour une éducation tout au long de la vie;
60. relève que l'un des principaux obstacles rencontrés par les adultes qui souhaitent participer à l'enseignement et la formation concerne l'absence de services d'aide pour leurs familles; encourage dès lors les États membres à créer des mesures de soutien afin de s'assurer que tous les étudiants et les travailleurs ayant des responsabilités familiales (des enfants ou d'autres personnes à charge) aient la possibilité d'actualiser et/ou de développer leurs aptitudes et leurs compétences, et ce sur la base des bonnes pratiques expérimentées à cet égard dans la programmation du Fonds social européen, notamment grâce aux chèques de services et de conciliation avec la vie privée; recommande d'étudier en particulier les possibilités offertes par l'apprentissage en ligne, car ce dernier permet de concilier avec davantage de flexibilité enseignement, travail et responsabilités familiales;
61. encourage l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes à prendre des mesures pour améliorer la collecte et l'analyse de données comparables sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'éducation et de la formation et pour veiller à ce que des statistiques sur les indicateurs pertinents liés au programme d'action de Pékin soient facilement disponibles et régulièrement actualisées;
62. recommande aux établissements d'enseignement et de formation de faire mieux connaître leurs programmes ouverts aux adultes et de simplifier les procédures administratives donnant accès à ces programmes;
63. appelle la Commission à tenir pleinement compte de l'expertise des parties prenantes et de leur rôle en tant qu'acteurs mettant en œuvre la stratégie «Éducation et formation 2020»;
64. plaide pour que la Commission européenne intègre l'éducation non formelle, l'enseignement et la formation professionnels et les élèves dans le futur critère de référence en matière de mobilité dans la stratégie «Éducation et formation 2020» et reprenne le critère de référence du processus de Bologne sur la mobilité des étudiants;

\*

\* \*

65. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.
-